

URGENT - Epidémie de grippe et de pathologie respiratoire aiguë



Mesdames, Messieurs

En ce qui concerne l'épidémie de grippe et de pathologie respiratoire aiguë, la situation épidémiologique reste préoccupante et nécessite un renforcement des actions déjà entreprises pour limiter les conséquences au niveau de la population en particulier des personnes fragiles.

L'InVS, sur la base des données de passage aux urgences en France métropolitaine, a rapporté, 5 678 passages pour grippe dont 660 hospitalisations pour la semaine 7. Le nombre de passages pour grippe a légèrement augmenté par rapport à la semaine dernière et le nombre d'hospitalisations de 24%. Par ailleurs, l'InVS a constaté dans le cadre de ses réseaux de surveillance une activité en hausse en ce qui concerne les adultes de 75 ans ou plus, notamment pour les pathologies respiratoires et cardiaques et l'altération de l'état général. Le nombre de cas graves semble augmenter avec des conséquences sur la morbi-mortalité en particulier des personnes âgées.

Les données épidémiologiques semblent montrer que nous sommes proches du pic épidémique et qu'une décroissance pourrait être envisagée dans les semaines prochaines. Toutefois, les conséquences sur la population notamment les personnes fragiles risquent de perdurer sur plusieurs semaines et impacter lourdement le système de santé en particulier, les établissements de santé et en premier lieu, les structures d'accueil des urgences déjà fortement sollicités depuis la fin de l'année 2014. Par ailleurs, les gastro-entérites sont en hausse notamment aux urgences pédiatriques.

L'activité des établissements de santé se situe à un niveau élevé et se traduit par des tensions persistantes dans certaines régions du territoire depuis plusieurs semaines en particulier aux niveaux des services d'urgence.

À ce titre, il est demandé par le ministère de la santé aux ARS de mettre en œuvre le dispositif ORSAN en particulier ses volets ORSAN-EPIVAC et ORSAN-CLIM au niveau des secteurs ambulatoire, hospitalier et médico-social.

Dans ce cadre, nous demandons aux professionnels de santé du premier recours de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que les personnes malades puissent bénéficier des soins appropriés et ne recourir à l'hospitalisation que pour les situations d'urgences le nécessitant.

Nous vous remercions de votre mobilisation et de votre engagement.

Très cordialement

Pour Pierre Gorcy
Directeur de l'Offre de Santé et Médico-Sociale
ARS Franche-Comté

[Site du ministère de la Santé](#)

Pour supprimer votre nom de notre liste d'abonnés, [cliquez ici](#).

Des questions ou commentaires ? Une information à diffuser ? Envoyez-nous un courrier électronique à l'adresse contact@femasac.fr